

COLLECTE DE GROS REBUTS

La Municipalité de Saint-René-de-Matane organise un service de ramassage de **gros rebuts ou de déchets volumineux**, visant à favoriser un grand nettoyage du printemps des propriétés.

CETTE ANNÉE, LA COLLECTE DE GROS REBUTS SE FERA LE 18 JUIN 2025

juin

La Municipalité de Saint-René-de-Matane a confié cette activité à l'entreprise Matrec

Les citoyens sont invités à placer leurs **gros rebuts ou déchets volumineux** près de la rue le plus tôt possible le matin de la collecte, car le **ramassage débutera dès 8 h**.

Il a été constaté que les rebuts sont placés près de la rue trop longtemps avant les dates prévues pour la collecte. En agissant ainsi l'image de propreté de votre résidence et celle du territoire municipal sont mises à dure épreuve. Que chacun y pense sérieusement!

Ne sont pas admis lors de la collecte des gros rebuts : les matériaux de démolition ou de construction, le béton, les **pneus**, les huiles usées, la peinture et les bacs d'ordures ménagères.

Ne sont pas acceptés également lors de la collecte des gros rebuts : les résidus verts tels que le gazon, les branches d'arbres et les feuilles mortes.

Afin de favoriser la récupération, nous vous demandons de trier vos gros rebuts recyclables tels que le carton, le métal, le plastique, le verre et de les mettre dans une pile distincte en bordure de la voie publique.

Et si parfois on vous oublie lors de ces collectes, bien vouloir appeler au **(418) 562-5116, poste 101**. Soyez assurés qu'un véhicule se rendra à votre résidence pour faire la collecte.

VOICI CE QUE L'ON RÉCUPÈRE

Papier et carton : Revues, journaux, circulaires, cartons de lait et de jus à pignon, cartons de toutes sortes.

Plastique : Sacs en plastique (**les regrouper en un seul sac**), contenants de plastique rigide de type margarine, détergent, shampoing, etc.

Verre : Contenants de tous genres, peu importe le format et la couleur, bouteilles de vin et spiritueux.

Métal : Boîtes de conserve, cannettes, assiettes d'aluminium, etc.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- ✓ Enlever les couvercles et les capsules;
- ✓ Vider les contenants de plastique, de métal ou de verre;
- ✓ **Rincer les contenants pour éviter les odeurs et la contamination.**

CE QUI N'EST PAS RÉCUPÉRÉ

- Papier carbone, ciré ou plastifié, essuie-tout, papiers mouchoirs, couches et papiers souillés;
- Jouet de plastique, cellophane et styromousse;
- Porcelaine, céramique, poterie;
- Vitre, cristal, ampoules électriques, tubes fluorescents, verre plat;
- Contenants sous pressions, matières dangereuses et toxiques, solvants;
- **Déchets de table.**

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES COMMUNIQUEZ AVEC :

Municipalité de Saint-René-de-Matane au (418) 224-3306
Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane au (418) 562-5023